Mes Très Chers Frères,

Fondée en 1913 par un groupe de Frères en désaccord avec le Grand Orient de France, la GLNF, comme tout corps constitué a traversé au cours de son histoire un grand nombre de difficultés.

Pour autant, la crise qu'elle subit depuis bientôt 21 mois est sans précédent, car il ne s'agit pas d'une hypothétique lutte pour le pouvoir, mais d'une crise institutionnelle qui trouve ses racines dans la modification des Statuts de 1997, lorsque l'ensemble des pouvoirs dévolus à la Grande Loge (c'est-à-dire aux Frères par l'intermédiaire de leurs représentants) fut entièrement transféré entre les mains du Grand Maître.

Cette crise s'exprime aujourd'hui notamment par l'entrisme de l'obédience sur l'Ordre. Structure administrative initialement conçue pour permettre à l'Ordre maçonnique de s'exprimer dans les Loges, l'obédience a progressivement supplanté leur autorité et celle des Vénérables Maîtres, notamment par la mise en place au sein des Provinces d'une structure hiérarchisée où le Vénérable Maître pourtant reconnu comme seul Chef de l'Ordre a vu sa Loge reléquée au dernier niveau.

La crise

Il n'entre pas dans mon propos de retracer l'historique de cette crise. On peut simplement se souvenir que son fait générateur a été la réunion du Souverain Grand Comité du 24 décembre 2009, au cours de laquelle plusieurs Officiers Nationaux ont adressé à François Stifani une série de questions qui leur a valu leur suspension, leur radiation ou qui a entraîné leur démission, comme pour Marc DOTREMONT, las d'attendre depuis ce 24 décembre 2009 un Conseil de Discipline sans cesse reporté.

Le 25 mars 2010, fait sans précédent dans l'histoire de la GLNF, l'Assemblée Générale a refusé d'approuver les comptes de l'exercice précédent et a refusé de voter le budget et les cotisations 2010-2011. Une longue bataille juridique s'est ouverte qui a conduit à l'annulation de cette AG et à la tenue le 16 octobre 2010 d'une Assemblée Générale « pluridélocalisée ». Annulée en première instance par le Tribunal de Grande Instance de Paris, elle a fait l'objet de la part de François Stifani d'un appel dont l'arrêt devrait être rendu dans les prochaines semaines.

Dans le même temps, l'opposition à François Stifani s'est structurée autour du collectif FMR-Myosotis qui a organisé en février 2011 les Assises de la Refondation à Montreuil et publié quelques semaines après « le Livre Blanc de la Refondation de la GLNF », document de réflexion et de propositions sur la nécessaire évolution de l'obédience.

Au préalable, sur la base d'une lecture discutable des Statuts, François Stifani avait démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration le 21 janvier 2011, tout en prétendant conserver son mandat de Grand Maître.

La carence d'organe de direction à la tête de la GLNF a entraîné la nomination de Maître Legrand, mandataire ad hoc, dont la mission fixée par le TGI consistait à gérer l'association et à organiser une Assemblée Générale en vue de désigner le prochain Grand Maître.

En mai dernier, quinze Grands Maîtres Provinciaux, nommés par François Stifani, relevant la démission de François Stifani de sa fonction de Président du CA, ont publiquement fait le constat, comme les Juridictions du Rite Français, du Rite Ecossais Ancien et Accepté et du Rite Ecossais Rectifié de sa démission concomitante de son mandat de Grand Maître. Ils ont été suspendus par François Stifani, et trois d'entre eux ont depuis été radiés de la GLNF.

Au plan international, de nombreuses Grandes Loges amies se sont émues des difficultés rencontrées par la GLNF et ont, dans un premier temps fait part de leur inquiétude à François Stifani. La situation de notre Obédience, s'étant à leurs yeux dégradée, les Grandes Loges étrangères suivantes ont décidé de suspendre provisoirement leurs relations avec la GLNF:

- Grande Loge Régulière de Belgique
- Grande Loge de Luxembourg
- Grande Loge Suisse Alpina
- Grand Orient d'Italie
- Grande Loge de Turquie
- Grande Loge du Massachussetts
- Grande Loge de Nova Scottia
- Grande Loge d'Ecosse
- Grande Loge d'Irlande
- Grande Loge Unie d'Angleterre.

En ce qui concerne les trois dernières (et notamment la GLUA, qui dans notre système international de reconnaissance de la Régularité est l'Obédience, qui par son ancienneté fixe le droit maçonnique), elles ont convenu d'une réunion commune le 14 septembre prochain pour envisager de retirer définitivement leur reconnaissance à la GLNF.

Cette décision serait immédiatement appliquée par l'ensemble des Grandes Loges Régulières de par le monde et la France deviendrait alors un pays sans obédience Régulière et Reconnue.

Néanmoins, cette décision quasi-inévitable risque d'être considérée comme un nonévènement, puisque François Stifani avait pris l'initiative de répondre à cette suspension des Loges britanniques annoncée le 21 juillet par la publication d'un courrier du 14 juillet par lequel il suspendait les relations avec la GLUA. Il faut souligner que depuis 1813, une telle mesure à l'encontre de la GLUA n'avait jamais été prise par une obédience régulière.

A ce jour, et dans la mesure où il ne mentionnait ni délai ni condition de retrait de cette mesure, on peut considérer que la GLNF est devenue de fait une obédience non reconnue.

Au-delà de sa portée symbolique, ce retrait ne peut que toucher fortement tous ceux qui ont fait le choix de travailler au sein de la GLNF, parce qu'elle était l'expression de la Régularité maçonnique.

Cette perte de la Reconnaissance emporte des conséquences pratiques, comme l'impossibilité d'être reçu dans une Grande Loge Régulière étrangère et la difficulté que

pourront rencontrer à moyen terme les Frères membres de Juridictions comme le Suprême Conseil du REAA ou la Grande Loge des Maîtres Maçons de Marque, pour lesquels l'appartenance à une obédience régulière est un pré-requis incontournable.

Quelle est aujourd'hui la situation de la GLNF?

Si, au plan maçonnique, la GLNF est totalement isolée, elle est au plan civil gérée par un mandataire ad hoc. Sa mission (éventuellement renouvelable) a été prorogée jusqu'au 31 octobre 2011, date à laquelle elle devrait avoir organisé une Assemblée Générale.

Au plan financier, l'obédience se porte très bien, puisqu'elle dispose, selon Thierry BELLOT, commissaire aux comptes désigné par le mandataire, de ressources suffisantes, supérieures à une année pleine de cotisations pour continuer à fonctionner sans difficulté et sans rentrée financière pendant les prochains mois.

Au plan des effectifs, il semble qu'elle n'ait pas souffert de cette crise et que ceux-ci se soient maintenus aux alentours de 43 000 membres.

Quelles perspectives?

Le 8 septembre, la Cour d'Appel de Paris procédera à une nouvelle mise en état de l'affaire dont elle est saisie. Elle pourrait rendre son arrêt sous quinzaine. Trois questions lui sont posées : l'Assemblée Générale du 16 octobre est-elle conforme au droit, la dichotomie des fonctions entre Président de l'Association et le mandat de Grand- Maître est-elle conforme aux Statuts, enfin quel serait le périmètre du collège électoral appelé à voter sur les comptes 2009 et le budget et les cotisations 2010-2011 dans le cas d'une annulation de l'AG.

Selon toutes probabilités, la Cour devrait annuler l'AG du 16 octobre. Il n'est en revanche pas certain qu'elle se prononce sur les deux autres points.

En fonction de la portée de son arrêt, deux grandes hypothèses se présenteront :

- 1- La Cour confirme la validité de l'AG : le budget est accepté et les cotisations sont immédiatement exigibles.
- 2- La Cour infirme la validité de l'AG, mais confirme (ou ne se prononce pas) sur la possibilité de séparation des fonctions: François Stifani reste Grand Maître jusqu'en décembre 2012. Une Assemblée Générale maîtrisée par François Stifani est organisée et la crise risque de perdurer.

A moins d'une réponse favorable aux trois questions posées, François Stifani sortira vainqueur de cette confrontation juridique, et la situation reviendra globalement au statu quo ante.

Une alternative est toutefois en train de se mettre en place. A l'initiative de nombreux Frères de tous horizons et de tous Rites, s'est constituée **l'UNION DES LOGES REGULIERES FRANCAISES.**

Il s'agit d'une association 1901 ouverte à tous les Membres et à toutes les Loges de la GLNF et dont l'objet est de mettre en œuvre les conditions de retour à la Régularité. Y adhérer ne

remet pas en cause son appartenance à la GLNF, puisque dans le droit Français, auquel sont soumis les Statuts de la GLNF, rien n'interdit d'être simultanément Membre d'une association quelconque, qu'elle soit sportive ou de toute autre nature.

Cette Union s'inscrit dans un processus prioritaire de refondation de la GLNF à partir de l'intérieur, mais s'il apparait que les décisions de justice à venir n'autorisent pas cette option, elle s'inscrira alors dans une démarche de sortie de la GLNF.

Son adhésion suppose l'adoption par chaque Loge d'une déclaration de principe, qui consacre notamment la suspension provisoire des liens maçonniques avec la GLNF. Depuis le 21 juillet, cette rupture s'impose d'autant plus que la politique menée par les dirigeants de l'obédience ont conduit à la perte de notre Reconnaissance internationale. Cette déclaration met en avant le fait que désormais, seules les Loges portent les critères de la Régularité.

Il s'agit également d'adresser un signal fort aux obédiences étrangères, pour que, quelles que soient les décisions de justice à venir, la Reconnaissance puisse être restituée aux structures qui auront ainsi marqué leur attachement à la Régularité maçonnique.

Adhérer à cette déclaration n'implique en rien une démission individuelle ou collective de la GLNF, mais consiste une mesure symbolique de défiance à l'égard d'une direction qui se trouve aujourd'hui largement désavouée.

C'est cette déclaration que je vous proposerai de voter lors de notre prochaine réunion. Pour qu'elle soit valablement enregistrée, elle devra faire l'objet d'un vote favorable, conforme à la Tradition maçonnique des deux tiers des Maîtres de la Loge.

Dans le cas d'un vote favorable, les conditions de travail de notre Loge ne seraient en rien modifiées. Seule la prééminence des structures provinciale et nationale seraient remises en cause, sans pour autant que les informations concernant notre Loge cessent de leur être transmises, en leur seule qualité d'organes d'enregistrement des évènements et de la vie de notre Loge.

Dans les semaines qui viennent, nous saurons s'il est encore possible de ramener la GLNF sur les chemins de la Régularité, dont la Loge sera le cœur. Cette option passe clairement par le départ de François Stifani.

Si en revanche, les conditions lui étaient données de se maintenir en place jusqu'en 2012 voire même jusqu'en 2017, et lui permettre ainsi de faire perdurer un système opaque, privilégiant les SCI et les sociétés satellites, au détriment des Frères et des Loges, chacun pourra ou devra s'interroger sur son appartenance à une organisation dont il me semble à titre personnel que la Maçonnerie n'est pas l'objet, mais l'alibi.

Comme vous le constatez, le choix qui s'imposera à chacun d'entre nous dépasse largement la simple question du paiement des cotisations. Au-delà de la question de la personnalité de son principal dirigeant –largement contesté aujourd'hui par ses plus proches collaborateurs, comme Claude Charbonniaud, Ancien Grand Maître ou Jean-Claude Tardivat, ancien Député Grand Maître-, et au-delà des dérives de tous ordres, connues ou à connaître, la question à laquelle chacun d'entre nous devra répondre en conscience s'inscrit dans un double contexte qui peut rendre pour certains le choix difficile.

L'amalgame qui a été fait ces derniers mois entre l'Ordre et l'obédience a pu induire une grande hésitation chez certains. Il faut ici rappeler que les serments pris par chacun d'entre nous le sont au titre de l'Ordre et ne concernent en aucun cas l'obédience, ni les hommes qui la dirigent. Considérer cela serait faire passer la Maçonnerie du rang de société philosophique à celui de secte.

Je suis conscient de l'importance de la décision qui vous échoit. Décision difficile, car elle est de nature à nous remettre individuellement en cause. Décision majeure, car elle nous engagera collectivement.

Je souhaite pour ma part que la décision qui sera prise soit le reflet de la position du plus grand nombre de Frères. Je ne saurais trop insister sur l'importance de cette décision et sur la nécessité de la présence de chacun d'entre vous, quelle qu'ait pu être ces derniers mois votre assiduité à nos Travaux.

Je souhaite enfin que nous puissions échanger sereinement sur les constats et les options que je viens de vous livrer en m'obligeant à la plus grande objectivité, dans l'intérêt premier de notre Loge.